

CTM du 3 décembre 2021

Fin de règne pour la secrétaire générale

Au menu de ce comité technique ministériel, deux points pour avis :

- Mise en place des **centres de gestion financière** en région Haut de France et en administration centrale,
- délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des **agents techniques et techniciens de l'environnement affectés dans les parcs nationaux** ;

Et deux points pour information :

- Présentation de la **création de la direction générale de la mer**,
- Présentation de la **réforme de la rénovation de l'habitat**.

En avant-propos, la secrétaire générale informe les organisations syndicales de son départ du pôle ministériel, ayant été nommée à la tête de la délégation interministérielle de l'encadrement supérieur de l'Etat (DIESE).

La FSU retiendra de ses deux années passées à la tête du pôle ministériel une période de réformes à tout va qu'elle n'aura pas menée à terme. Un visage avenant mais une poigne de fer ! Elle aura mené sans vraie concertation une déconstruction méthodique des services et des missions du pôle ministériel.

Dans sa [déclaration liminaire](#), la FSU est revenue sur plusieurs questions d'actualité et parmi celles-ci :

- **La crise sociale dans les Antilles** : Après avoir exprimé toute sa solidarité avec les populations locales, car l'explosion sociale d'aujourd'hui est révélatrice de problèmes profonds qui n'ont jamais fait l'objet d'un traitement véritable (accès à l'eau potable, pollution au chlordécone, ...), la FSU a dénoncé l'attitude du Parc national de Guadeloupe et a demandé quelles étaient les mesures prises dans les services (DEAL, DM) et les établissements publics de Guadeloupe et Martinique pour garantir la sécurité des leurs personnels ?
- **Le démantèlement de l'ENTE** : La FSU ne discerne toujours pas les plus-values apportées par ce démantèlement ni sur les missions, ni sur la question économique à l'origine de cette rage réformiste mais entrevoit malheureusement trop bien les dégâts sur les femmes et les hommes de l'école, maintenant et à l'avenir ! La FSU a relayé la demande de l'intersyndicale de l'ENTE d'un rendez-vous avec la ministre avant toute prise de décision.
- **La bascule au RIFSEEP des corps techniques** : la FSU a constaté que le décret relatif au remboursement de la dette de l'Etat n'est pas paru. Certains établissements publics souhaitent pouvoir procéder d'une manière plus en adéquation avec les demandes des agent.es. Allez-vous accéder à leur demande ? Sinon pourquoi ?

Concernant la deuxième phase de concertation en 2022 relative à la construction de grilles de fonctions et des barèmes IFSE et aux modalités de gestion du RIFSEEP, quels sont les objectifs de l'Administration en

matière de rémunération des corps techniques ? Comptez-vous rattraper l'absence de réévaluation des régimes indemnitaires subie depuis si longtemps ? Avez-vous des objectifs d'alignement de certains corps ? Par exemple pour les catégories B avec le ministère de l'agriculture ?

- **La revalorisation du quasi statut « Agences de l'eau »** : Réductions incessantes des effectifs depuis 2012, absence totale de revalorisation salariale depuis la création du quasi-statut en 2007, les personnels des agences de l'eau sont soumis à de plus en plus de contraintes professionnelles et doivent en plus subir le mépris de la tutelle financière qui rejette le principe même d'une évolution de leur régime indemnitaire, alors que l'inflation n'a cessé de se poursuivre et que les perspectives en la matière sont alarmistes.

Alors que la ministre a inscrit la revalorisation de ce quasi statut à l'agenda social, la FSU lui demande d'aller chercher un arbitrage interministériel pour dépasser le refus de Bercy de toute revalorisation.

- **Le dispositif expérimental de promotion pour les agents en situation de handicap** : A la veille d'engager une négociation sur un nouveau protocole d'accord sur le handicap, la FSU demande que la mise en œuvre du dispositif en 2022 soit l'occasion de l'amplifier pour permettre de valoriser et favoriser la promotion d'un nombre plus important d'agent.es en situation de handicap.

Aucune réponse de la secrétaire générale : elle devait déjà avoir la tête ailleurs ...

Mise en place des centres de gestion financière en région Haut de France et en administration centrale (pour avis)

La mise en place des centres de gestion financière est un exercice de mutualisation des centres de service partagé avec les services facturiers sous l'égide du comptable public au sein d'une même structure dépendant de la DGFIP pour assurer la chaîne de la dépense.

C'est un exercice imposé par le premier ministre d'externalisation de missions qui renforce encore le pouvoir de Bercy. Présenté comme une expérimentation, il s'agit en fait d'une préfiguration.

Les projets proposés, découverts cette semaine, mettent à mal le principe de séparation entre ordonnateur et payeur. Si cela peut contribuer à fluidifier la chaîne, ils portent en germe un risque accru de malversation.

Il n'offre aucune visibilité sur la réalité du périmètre de l'expérimentation : deux projets sous initiative de notre pôle ministériel sont présentés au CTM, mais quels sont les autres projets impactant des agent.es du pôle ministériel dans les territoires et portés par d'autres ministères, à l'instar d'un projet dans le Grand Est, porté par le MAA et impactant DREAL comme DDT ?

En termes d'accompagnement RH, les réponses faites en réunion de concertation préalable au CTM nous paraissent totalement insuffisantes : en tout état de cause, on ne peut se contenter de renvoyer à la fin de l'expérimentation pour apporter des réponses !

Enfin, à écouter les représentant.es locaux des personnels, la concertation locale est insuffisante, voire inexistante.

Des incertitudes pour les agent.es, des questions sans réponses ... En conséquence, la FSU a voté contre (CGT, FO et CFDT contre également ; abstention de l'UNSA)

Consulter :

- le [rapport de présentation](#),
- les projets de décret. [Hauts-de-France](#) et [Administration centrale](#)



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des agents techniques et techniciens de l'environnement affectés dans les parcs nationaux (pour avis)

Ce décret est rendu nécessaire par la volonté des services du ministère de transférer la gestion de deux corps ministériels – le corps des TE et le corps des ATE- à un établissement public- l'OFB.

Ce transfert de gestion est malsain. Il crée de fait une hiérarchie entre établissements publics. Et il est par ailleurs sans aucun doute contraire au principe de spécialité des établissements publics.

La FSU a déposé un recours devant le Conseil d'Etat et a bien noté que les services du secrétariat général ont attendu le dernier jour du délai donné par le Conseil d'Etat pour répondre au recours. En procédant ainsi, la secrétaire générale empêche de fait le Conseil d'Etat de répondre avant la mise en œuvre effective de ce transfert. Pour la FSU, cette attitude n'est pas très responsable.

Ce dossier est emblématique de la transformation de ce ministère mise en œuvre par la secrétaire générale, avec un désengagement de l'administration centrale à chaque fois qu'elle l'estime possible.

Nous combattons cette politique, nous combattons ce transfert de gestion.

En réponse, la secrétaire générale comme le directeur des ressources humaines nous font juste savoir qu'ils n'ont pas la même vision des choses !

En conséquence, la FSU a voté contre (CGT, et CFDT contre également ; Abstention de l'UNSA ; FO n'a pas pris part au vote)

Consulter :

- le [rapport de présentation](#),
- le [projet de décret](#).

Présentation de la création de la direction générale de la mer (pour information)

Même pour un point d'information du CTM, la FSU s'étonne que l'administration se contente d'un document lapidaire de trois pages, quand les comités techniques d'administration centrale du MAA et du MTE ont eu connaissance de l'intégralité des projets d'arrêtés, de tableaux comparatifs et de l'étude d'impact.

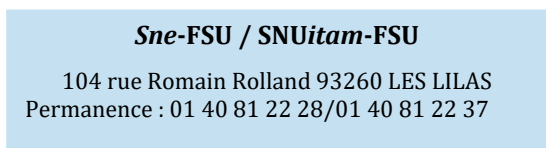
L'information à laquelle les représentant.es au CTM ont accès est ainsi biaisée !

La FSU a rappelé les demandes qu'elle a formulées à la ministre :

- la réintégration pleine et entière des services ou unités de DDTM dédiées à la mer et au littoral dans le giron du ministère de la mer, par exemple sous forme d'unités départementales des DIRM,
- la mise en place, parallèlement à la construction de la DG Mer, d'instances de représentation formelle des personnels.

Consulter :

- le [rapport de présentation](#),



Présentation de la réforme de la rénovation de l'habitat (pour information)

Une réforme par le petit bout de la lorgnette !

L'administration nous informe d'un rééquilibrage entre établissements publics (transfert de missions de l'ADEME vers l'ANAH), mais ne nous donne aucun élément qui nous permette d'avoir une vision d'ensemble de l'organisation des services et des établissements publics intervenant dans le processus de rénovation de l'habitat, à même de garantir le meilleur service au public, dans un contexte d'externalisation des prestations au privé avec le dispositif « MaPrimRénov ».

Une discussion qui a tourné court ...

Consulter :

- le [rapport de présentation](#)



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

